



48ans AAH PUIS JE DEMANDER UNE P.A A MES PARENTS

Par **christineal**, le **15/09/2009** à **11:55**

J'ai une aah, et suis fille unique, mes parents très vieux mais vivants encore mettent de côté pour "leurs vieux jours". Je suis séparée de fait d'avec mon mari qui sans arrêt fait des dettes, j'ai demandé à faire une contribution aux charges du mariage car sans travail et avec des prob de santé je me vois mal divorcer : mes parents connaissent ma situation mais ne veulent rien faire. Puis leur demander une pension alimentaire ? je précise que j'ai été frappée malgré mes handicaps (et j'ai eu un t grave accident de la route fait par mon mari qui lui est sorti indemne et moi polytraumatisée ce fut en 1979) depuis ma vie est atroce mes parents n'ont jamais voulu m'aider (sauf pour acheter tout ce qui peut "se voir de l'extérieur par d'autres personnes : voiture, piscine, frais de notaire car ce fut toujours pour mon mari mais non pour moi personnellement). Aujourd'hui j'en ai assez de cette souffrance, j'ai moi même des enfants et malgré mon peu de moyens avec cette aah je les ai aidés du mieux que j'ai pu.. ce qui n'est pas le cas de mes parents envers moi. Ils m'ont fait la donation sur leur petite maison en me disant que "j'aurai cet argent quand ils seront morts"... je n'ai jamais eu aucun soutien financier de leur part. PUIS je envisager de leur réclamer une pension alimentaire ? sachant que j'ai dû faire appel à des services sociaux pour "vivre". J'ajoute qu'ils sont imposables, mais qu'ils ont 85 ET 89 ans... mais ma mère me dit toujours : ma petite retraite, ma petite retraite etc... et je me sens coupable... mon père a une bonne "petite" retraite (tout en eux est "petit).. et maintenant à 48 ANS j'aimerais qu'ils soient enfin de vrais parents. Merci de votre réponse, cordialement